

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

SEANCE DU 30.11.2023

Date de la convocation : 21.11.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Date d'affichage : 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCHE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Françoise PERRIN, Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Patrick JORAND (procuration à Joël LE JEUNE), Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE (procuration à Mariannick LEBON), Enora LE JEUNE.

Secrétaire de séance : Thierry MOREL

DÉLIBÉRATION N° 8

TARIFS DU PORT DE PLAISANCE 2024

Vincent CADREN, conseiller délégué au port de plaisance et au nautisme, présente les tarifs 2024 avec une proposition d'augmentation de 5 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, fixe ainsi qu'il suit, les tarifs du port de plaisance applicables, par mètre de bateau, à compter du 1er janvier 2024, par 12 voix pour et 2 élus ne prennent pas part au vote (Frédéric PERREAU, Françoise PERRIN) :

		Exemple bateau de 5.5 m
- A l'année	40,56 €	234.23 €
- Au mois	19,47 €	112.44 €
- A la semaine	9,74 €	56.25 €
- A la journée	1,72 €	9,93 €

Forfait annuel de stationnement sur la zone du port* de Locquémeau pour les véhicules, leur remorque et / ou leur embarcation légère à moteur	50 €
Forfait mensuel de stationnement sur la zone du port* de Locquémeau pour les véhicules, leur remorque et / ou leur embarcation légère à moteur	22 €

* La zone du port est entendue au sens large, c'est-à-dire du parking en face du Camping jusqu'à la pointe du Séhar.

Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 11.12.2023



Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire

Thierry MOREL,
secrétaire de séance